



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2016**

Sont présents tous les membres.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, conseiller municipal

La lecture du compte rendu de la réunion du 03 novembre 2016 appelle quelques remarques :

- Monsieur BÈGUE indique qu'il n'est pas d'accord sur le fond pour la préemption du terrain appartenant à la succession GAREST puisqu'il a voté contre.
- Madame MICEK précise que le stage de Valentine PETIT n'a malheureusement pas pu se faire à Vauchelles-les-Quesnoy.
- Monsieur DUMONT corrige les explications données pour le retard des travaux de la place communale en indiquant que Monsieur TRANCART cède son activité à son fils et non sa fille.

### I – Présentation de l'avant-projet de l'espace de stockage de la salle communale

Monsieur MAILLET présente l'avant-projet de cette pièce qui sera disposée à côté de la salle des fêtes en limite séparative avec la propriété voisine.

Il a été établi par le Cabinet d'architecture IDONEIS qui a également dirigé les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase du groupe scolaire.

Six lots sont à prévoir : VRD – GO – Ravalement, Charpente – serrurerie, Couverture, Aménagement intérieur, Peinture et Électricité pour une estimation globale hors taxe de 49 850,48 €, soit 59 820,58 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la surface ainsi créée sera la même que celle du garage de la salle des sports.

Il précise que le coût au m<sup>2</sup> sera de 1 666,00 € hors taxe par m<sup>2</sup> et qu'en général, le coût à la construction pour les collectivités est compris entre 1 500,00 € et 2 000,00 € par m<sup>2</sup>.

La rémunération de l'architecte, à ajouter au montant des travaux, est de 7 877,00 € hors taxe, soit 9 453,00 € TTC pour l'ensemble du projet.

L'assemblée délibérante n'effectue aucune remarque et décide à l'unanimité la poursuite du projet.

### II – Choix de l'entreprise pour les reprises de concessions

Monsieur MAILLET indique que cinq dossiers de consultation ont été transmis et trois devis ont été proposés au Conseil Municipal :

- Les Pompes Funèbres de la Liberté – Brusadelli ont émis une offre de 26 000,00 € hors taxe, soit 31 200,00 € TTC.
- L'entreprise de Pompes Funèbres CAUDRELIER propose de réaliser les travaux pour 21 298,33 € hors taxe, soit 25 078,00 € TTC.
- L'entreprise MARCASSIN a un devis qui s'élève à 21 600,00 € hors taxe, soit 25 920,00 € TTC.

Les trois sociétés sont d'accord pour exécuter les travaux de remise en état des concessions reprises en conformité avec le cahier des charges fourni.

Le budget primitif 2016 prévoyait une somme de 20 000,00 € pour le cimetière desquels il faut ôter 3 000,00 € utilisés pour le drone qui a scanné le cimetière.

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise de Pompes Funèbres CAUDRELIER dont la proposition est jugée économiquement la plus avantageuse. Une somme de 10 000,00 € supplémentaires sera prévue sur le budget primitif 2017.

Cette remise en état des concessions reprises en sections A3 et B3 du cimetière permettra de récupérer une trentaine de places et les emplacements pourront être redéfinis.

### III – Cantine scolaire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la réservation des repas à API doit se faire la veille avec livraison durant la nuit.

Sont apparues depuis la rentrée scolaire de cette année quelques difficultés pour le weekend. En effet, les repas sont commandés le vendredi pour le lundi et les parents ne peuvent pas prévenir la mairie pour annuler les réservations qui concernent leurs enfants lorsque ceux-ci tombent malades.

Il a donc décidé dans ce cas-là uniquement que la Commune prendrait en charge le repas du lundi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### IV – Régies d'avance et de recettes

La Commune dispose actuellement de quatre régies :

- Une régie d'avance 14 juillet ;
- Une régie de recettes pour la location de la salle des sports ;
- Une régie de recettes pour les manifestations communales ;
- Une régie de recettes pour la cantine, la garderie, les photocopies couleur et la location de la salle des fêtes.

La régie d'avance ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Il est donc décidé de la supprimer ainsi que la régie concernant la location de la salle des sports puisque la salle « Edmond Petit » n'est plus occupée en dehors des plages horaires prévues au planning.

### V – Projet de protocole financier de la Communauté d'Agglomération

Le 28 novembre 2016, Monsieur le Maire a été destinataire d'un projet de protocole dont il informe le Conseil Municipal.

Les nouvelles compétences prises à la Commune sont la voirie et surtout l'école car les employées communales qui y sont attachées seront transférées à la nouvelle structure.

Monsieur le Maire indique que ce protocole pose beaucoup de questions qu'il a écrites et transmises par courrier en deux fois au Président de la CCA, l'un en novembre, l'autre début décembre, sans avoir obtenu de réponse pour le moment. Il présente ces deux lettres à l'Assemblée.

Peut-être la réunion communautaire prévue le 16 décembre 2016 apportera-t-elle quelques réponses.

Les trois agents susceptibles d'être transférées à la Communauté d'Agglomération sont Mesdames AGGAD, HAZARD et LABITTE. Une réunion a été programmée par la CCA le mercredi 14 décembre pour leur information et celle des autres personnes concernées dans les communes adhérentes à la CCA.

Monsieur BLED prend la parole pour préciser que dans ce projet de protocole sont notamment prévus :

- Une fiscalité professionnelle unique mais cela est déjà le cas ;
- La mutualisation du travail de certains agents ;
- Un lissage des taux d'imposition locaux sur les trois communautés de communes sur une période de 2 à 12 ans.

Quelques communes comme Noyelles-sur-Mer, Saily-Flibeaucourt, Buigny-Saint-Maclou, Saint-Riquier ou encore Pont-Rémy, Long et Ercourt voudraient être intégrés dans la Communauté d'Agglomération alors qu'Allery et Saint-Blimont ne le souhaitent pas.

Monsieur le Maire précise que les RTT des agents concernées seront soldés pour la fin du mois de décembre 2016.

Monsieur BLED signale qu'il faudra anticiper les projets de travaux concernant la voirie car la Commune devra les communiquer à la Communauté d'Agglomération qui pourra accorder une aide de 15 % à 25 % du montant des travaux en fonction de leur importance.

Monsieur le Maire ajoute qu'autant il sera possible à la Commune de fournir des propositions pour la voirie autant elle n'aura aucune compétence pour l'école.

API devrait continuer à livrer les repas de l'école jusqu'en fin d'année 2016/2017. Il faudra penser à les aviser de la fin du contrat.

Monsieur le Maire précise encore que la Commune continuera toutefois à payer pour les compétences qu'elle n'aura plus, la somme correspondant à ces dépenses étant déduite de la compensation perçue par la Commune.

#### VI - Questions diverses

- Maître LEFEBVRE, Notaire à Abbeville, a été contacté pour la vente de l'ancien logement de fonction de l'école situé sur la place communale.  
Il est passé le vendredi 09 décembre afin d'estimer le montant de l'habitation fixé dans une fourchette comprise entre 80 000 € et 85 000 €.  
Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 85 000 € négociables. Il confie à Maître LEFEBVRE le soin de choisir l'acheteur en tenant compte du plus offrant.
- Monsieur LEDUC présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat d'alimentation en eau potable.  
Le réseau a un bon rendement (91 %) et la qualité de l'eau est bonne.  
Le syndicat a prévu le bouclage du réseau des rue du Quesnoy et chemin du Prêtre pour un montant estimé à 67 000 €. L'autre commune du syndicat prévoit des travaux pour un coût sensiblement égal.  
L'excédent annuel est d'environ 11 000 € et le syndicat dispose actuellement d'une avance de 70 000 €.  
Le déploiement des compteurs communicants se fera en 2017 pour une mise en service en 2018.  
Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le rapport.  
Le problème de coupure d'eau du jour sans que les habitants des rues concernées en soient avertis, est relevé.  
Monsieur le Maire indique avoir appelé VEOLIA pour le signaler. Il attend une réponse de Monsieur ROUX, Responsable.
- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de commémorer dorénavant chaque année le 05 décembre au même titre que le 08 Mai et le 11 Novembre.  
Il précise que c'est la première année que la Commune dépose une gerbe ce 05 Décembre en même temps que les anciens combattants en souvenir des français tombés pour la France en Algérie dont deux Vauchellois : Messieurs HUBERT et ROUSSEL.
- Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer les pierres, initialement installées rue des Chênes entre FORD et DAR, devant la salle des sports afin d'empêcher le stationnement des camions. Les canalisations d'évacuation des eaux pluviales de la salle des sports se trouvent à cet endroit et ont déjà subi des dommages qu'il est préférable d'éviter.  
La proposition de monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.  
La pose d'un panneau « Interdiction aux plus de 3,5 T » peut également être étudiée.

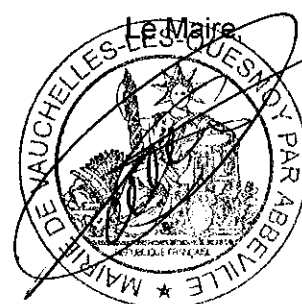
#### VII - Questions orales

- Les matériels prévus pour l'aménagement de la place communale sont commandés mais le début des travaux tarde. La problématique du changement de propriétaire chez TRANCART ne devrait pas gêner.
- Les colis des Aînés seront distribués à compter du mardi 13 décembre et les colis du personnel seront remis lors d'une cérémonie conviviale organisée le jeudi 15 décembre à 18 h 30.
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'institution, par la Commune, d'une servitude de passage permettant l'accès à une parcelle appartenant à Monsieur Denis DAZIN. Un courrier sera transmis qui indiquera que la Municipalité lui préférerait la vente d'une partie de terrain.

- La réglementation sur les ruches est à vérifier.
- L'Harmonie remercie le Conseil Municipal pour l'installation d'étagères dans le local de rangement de la salle des fêtes.
- Il est demandé l'installation d'un panneau d'affichage à la porte de l'église.
- Les travaux d'installation du coffret de la fibre optique rue de la Grosse Borne ont débuté vendredi 09 décembre.
- Les vœux du Maire auront lieu le 07 janvier à 18 h 30.
- Le Noël des enfants aura lieu le samedi 17 décembre à la salle des fêtes.

Pour copie conforme,

Vauchelles les Quesnoy, le 19 décembre 2016.



Régis PATTE